

Délibération portant approbation du budget rectificatif 2016 n°1.

Vu le code de l'éducation et notamment l'article R.719-73 ;

Vu le décret n°92-25 du 9 janvier 1992 relatif à l'organisation de l'Ecole nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques ;

Sur proposition du directeur.

Le conseil d'administration réuni le 5 décembre 2016 en séance plénière, sous la présidence de Monsieur Marc Olivier Baruch, après en avoir délibéré, **approuve à l'unanimité le budget rectificatif 2016 n°1.**

Fait à Lyon, le 5 décembre 2016

Le président du Conseil d'Administration



M. BARUCH

Le Directeur de l'ENSSIB



Yves ALIX